

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 NOVEMBRE 2019**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14*  
**PRESENTS**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MENDONÇA Anny - MM. LIGONNIERE Vincent - PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danièle.

**ABSENTS**  
**EXCUSES**

M. BOST Romain ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.  
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.

**ABSENTS NON**  
**EXCUSES**

M. FAUR Philippe.  
Mme GOUENNOU Stéphanie.  
Mme GOUNOT Cécile.  
M. GRANIER Frédéric.  
M. MENIER Richard.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme MENDONÇA Anny est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1er OCTOBRE 2019**

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu.

<p>Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est adopté par 10 VOIX POUR 4 abstentions : Mmes CAPOUL Sabine - SCHOCRON Françoise - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie (absents au conseil du 1<sup>er</sup>/10/2019)</p>
---

**2019-65 : SDEHG : RENOVATION DES COFFRETS PRISES MARCHE SITUES EN PERIPHERIE DE LA HALLE ( PARTIE MATERIEL)**

Le mercredi 23 octobre 2019, M. le Maire a reçu M. Cédric PINEL, le technicien du SDEHG, afin de finaliser le projet de rénovation de l'électricité sous la halle. Après que le conseil municipal ait approuvé la rénovation de l'éclairage, il convient désormais de voter en faveur de deux armoires électriques qui assureront, selon les dernières normes, les fonctions électriques suivantes :

- commandes d'alimentation des éclairages, de la sono et des bâches.
- branchements et protections des divers circuits.
- coffrets prises mono et triphasé.

Ces deux armoires seront situées à l'extérieur de la halle, à l'angle sud-ouest, celui en direction du monument aux morts, et seront intégrées dans un muret.

M. le Maire donne le montant de la partie matérielle de ce projet qui s'élève à 15 318 € pour un montant de part communale de 4 328 €. Il détaille les deux armoires de commande générale et de coffrets prises à installer le SDEHG.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-66 : SDEHG : RENOVATION DES COFFRETS PRISES MARCHE SITUES EN PERIPHERIE DE LA HALLE (PARTIE CABLAGE)**

M. le Maire donne le détail de la délibération relative au câblage des coffrets prises de la halle. Il indique que le montant total des prestations de câblage du projet s'élève à 19 629 €, tandis que la part communale se porte à 5 545 €.

Cette opération sera réalisée par la SPIE pour le compte du SDEHG. Il précise que les travaux devraient avoir lieu d'ici la fin à la fin janvier 2020, les prestations électriques de la halle seront alors terminées dans leur ensemble.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-67 : FRAIS DE BORNAGE DU JARDIN DU PRESBYTERE**

M. le Maire a rencontré Mme le Morvan propriétaire de la maison donnant sur le jardin du presbytère et pour laquelle la commune avait vendu une partie du jardin par délibération n° 2016-85 en date du 6 septembre 2016. L'opération ne s'étant pas finalisée, cette dernière souhaite désormais régulariser le dossier et accepte de prendre en charge la moitié des frais de bornage correspondant à la moitié de 1047.63 € soit 523,82 €. La vente pourra ensuite intervenir.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-68 : JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE DE ZONES AU DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU**

M. le Maire précise qu'une modification de la délibération n°2019-61, justifiant de l'ouverture de zones à urbaniser, prise en octobre, doit intervenir afin de faire correspondre le zonage de la zone AU des Clottes au parcellaire. Il s'agit de rendre cohérent la vente des parcelles et la construction des différentes tranches de lotissement. Quelques imprécisions de dessins des zones ont aussi été corrigées à cette occasion.

M. le Maire dit que le dossier est en cours de consultation par les personnes publiques associées et peut subir encore quelques modifications selon les avis rendus par ces organismes.

Il annonce aussi, dès que le dossier sera finalisé par le bureau d'études, une réunion d'information complète et précise avec les plans du projet, les partis pris sur l'insertion du lotissement dans le secteur des Clottes et les détails des autres modifications.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération modifiée.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## INFORMATIONS DIVERSES

**Rénovation de la halle :** M. le Maire fait part au conseil municipal des difficultés que rencontrent les entreprises à terminer l'installation des bâches sous la halle alors même que la saison froide arrive. L'entreprise CATRA en charge de ce lot n'a pas les compétences pour réaliser et installer les bâches et aurait dû confier cette mission spécifique à un sous-traitant.

M. le Maire annonce qu'il a décidé, en raison de ces difficultés, de transférer le marché gourmand au marché couvert le temps que les bâches et l'installation électrique soient parfaitement fonctionnelles.

Mme SENTENAC s'interroge sur le choix esthétique d'un remaniement partiel de la couverture de la halle laissant apparaître les anciennes tuiles à côté des neuves. M. le Maire précise que le remplacement des arêtières et du faîtage a été décidé en cours de chantier. Le contraste de teintes devrait s'atténuer avec le temps.

**Communauté de communes :** M. le Maire informe les élus de la réalisation par la communauté de communes Cœur de Garonne de la campagne de travaux d'épavage et de réfection des voies communales.

Mme SENTENAC se félicite de ces travaux mais demande si une programmation d'opérations de réfection complète des voies est établie. Elle constate que les travaux sont souvent du simple entretien avec rebouchage des trous.

M. le Maire lui répond que ce travail de planification est réalisé, que les voies sont classées selon leur degré d'usure et de priorité et que la programmation des travaux suit son cours. Si les travaux sont décidés au niveau intercommunal ce sont bien les élus municipaux et les agents techniques du Fousseret qui veillent à la réparation des voies.

L'an prochain un nouveau pool routier du Conseil départemental interviendra et la commune veillera à la poursuite des travaux de réfection des voies pour que chacun puisse rouler sur des chemins de bonne qualité.

Dans un autre domaine de l'action intercommunale, M. le Maire a reçu en mairie M. Paul-Marie BLANC, vice-président de la communauté de communes, et Mme MARECHAL, chef de service, pour évoquer les pistes d'amélioration du service de ramassage des ordures ménagères dans les mois et années qui viennent. L'objectif principal est de réduire les volumes de déchets de manière progressive et régulière.

Il détaille les grandes pistes de réforme de la collecte des ordures ménagères :

Tout d'abord, il convient de réduire le poids des déchets au niveau intercommunal pour réduire le montant de l'impôt à régler et aussi réduire les coûts de gestion. Cette question concerne les poubelles noires à savoir les ordures ménagères proprement dites et non le tri ou ce qui est récolté en déchèterie. Ainsi une tarification incitative va être mise en place progressivement afin d'abord, la première année, d'informer les gens de préparer le changement dans le service des ordures ménagères. La deuxième année des bacs seront distribués puis la troisième année aura lieu une « année blanche » avec collecte habituelle mais facturation fictive sur les nouvelles bases. Enfin la réforme entrerait en vigueur.

Mme SENTENAC s'interroge si des déchets ne vont pas disparaître dans la nature avec un tel système. M. le Maire lui répond qu'a priori dans les endroits où la tarification incitative est mise en place ce problème est marginal.

M. BOCHEREAU alerte sur les risques de comptage double du camion si les sacs tombent mal dans le camion et que le conducteur doit activer deux ou trois fois la bascule.

M. PELLETIER demande quels sont les objectifs et les leviers de cette réforme ?

M. le Maire précise que l'enjeu principal est double : réduire les coûts : collecte, impôts, frais de personnels, frais de camions, divers frais de gestion et réduire les nuisances environnementales : moins de déchets c'est un territoire plus agréable et plus durable.

Le levier c'est évidemment les changements de pratique de consommation : développer le compostage, améliorer le tri, réduire les emballages en plastique.

La difficulté sera de tenir compte de particularités, comme, par exemple, celles des familles avec des personnes âgées dépendantes ou des enfants en bas âge, situations pouvant générer davantage de déchets ménagers, les familles nombreuses.

Mme AMIEL et Mme MENDONÇA demandent si les personnes qui ont des sacs de 30 litres devront forcément les regrouper dans un sac lourd et volumineux de 50 litres porter ce dernier au collecteur.

Mme CAPOUL demande comment la taxe est comptabilisée. La TEOM est comptée sur le foncier bâti. Les montants de TEOM doivent augmenter fortement dans les années à venir. C'est une des raisons qui incitent à agir.

**Personnel communal :** M. le Maire annonce qu'une réunion des personnels du secrétariat, élargi à MM. DAVEZAC et BOURDEIL, s'est tenue en présence de Mme AMIEL et de Mme MENDONÇA, le mardi 15 octobre 2019. Cette réunion, sollicitée par un des agents, a conduit ces derniers à exprimer, de manière collective, une certaine souffrance au travail. M. le Maire expose aux élus les pistes pour répondre à ce malaise. Mme AMIEL a pris contact avec le Centre de Gestion en vue d'un audit.

Il convient dans un premier temps de transmettre, organigrammes, fiches de postes, documents sur le régime indemnitaire. Ensuite, des rencontres seront organisées éventuellement avec les agents. M. le Maire évoque aussi des réunions avec le secrétariat et le service technique qui se tiendront le mardi 12 novembre 2019.

M. PELLETIER demande en quoi consiste cette souffrance et si elle présente un caractère collectif.

M. le Maire dit ne pas avoir été présent à la réunion. Mme AMIEL qui y a assisté dit que plusieurs problèmes ont été évoqués, de fonctionnement pour la plupart. Une demande d'audit a été sollicitée par les agents. Mme CAPOUL qui traite de ce problème dans son travail alerte les élus sur l'importance de ces questions et la nécessité de les traiter sérieusement. Il convient de ne pas s'en tenir juste à des analyses de documents mais de s'entourer de professionnels et de méthodes adaptées pour bien identifier les souffrances et y porter remède. Elle demande si des arrêts de travail ont été pris pour cette raison.

M. le Maire dit que cet audit va débiter prochainement et qu'on verra en fonction de ce qui est proposé par le Centre de Gestion, les modalités de réponse à ce malaise.

Par ailleurs, il fait part du retour à la mairie du Fousseret, à plein temps, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de Mme Nadine CORTIADE, suite à une réorganisation interne à la communauté de communes. Enfin, M. le Maire évoque le retour, à temps complet, en ce début novembre, de MM. Frédéric BOURDEIL et Bruno POUZENC après des mi-temps thérapeutiques.

**Urbanisme :** M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion destinée à arrêter la rédaction du dossier de modification du PLU qui sera soumis à enquête publique. Cette réunion ouverte aux personnes publiques associées (PPA) a permis de préciser un certain nombre d'éléments de planification urbaine. Le dossier doit désormais être corrigé et complété par le bureau d'études. Les élus seront destinataires des documents proposés à l'enquête publique.

**Concert :** M. le Maire invite Mme AMIEL à présenter le concert de piano donné en l'église Saint Pierre aux Liens, le samedi 26 octobre, à 20h30. Elle indique que la commune du Fousseret a eu l'honneur d'accueillir M. Simon Bart BULLOCK pour un récital proposant de la musique de Bach, Chopin, Debussy ou des propres compositions de ce pianiste franco-américain de renommée internationale, hébergé au château de Palaminy. Mme AMIEL précise en séance les détails de la convention et du budget, très limité, de cette action culturelle exceptionnelle.

**Péril imminent :** A l'hiver 2012, les maisons des 9 et 11 rue de la Porte d'En-Bas se sont effondrées, ne laissant subsister que leur façade sur rue. Depuis, en dépit de travaux de mise en sécurité en 2013, un risque d'affaissement des immeubles attenants inquiète vivement les riverains. Plusieurs maisons sont concernées dont celle du cabinet de kinésithérapie et celle de Mme AMIEL. Devant l'évolution préoccupante des fissures, et après une première visite de M. FRYDMAN, architecte local, un expert, mandaté par la mairie a établi un rapport le 15 octobre 2019. Cet expert a conclu à un péril imminent. M. le Maire a alors informé les propriétaires et les maisons attenantes de ce danger puis, selon la procédure, a mandaté un autre expert, du tribunal administratif. C'est ce dernier qui va décrire précisément les travaux à réaliser. Au sujet de ces immeubles de la rue de la porte d'En-Bas, il annonce enfin avoir reçu une intention d'achat émanant d'une agence immobilière. Cette information est à confirmer mais il faudra de toute façon entreprendre des travaux conservatoires.

**Médiathèque :** Comme annoncé au dernier conseil municipal, Mme Elisabeth LACAN quittera officiellement son poste de bibliothécaire le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une annonce a été publiée pour pourvoir ce poste. M. le Maire dit avoir déjà reçu des candidatures. D'autres doivent encore arriver. Il précise que le poste sera 50 % en rapport avec les activités d'animation spectacle (Picon) et 50 % en rapport avec la médiathèque. Le recrutement, à temps complet, se fera sous contrat, en raison de la du départ en disponibilité de Mme LACAN.

**Rapports annuels :** M. le Maire informe l'assemblée de la publication des rapports d'activités 2018 du Conseil départemental et du SDEHG. Ces documents - très intéressants - sont consultables sur leur site internet respectif.

<https://www.haute-garonne.fr/votre-departement/publications/rapports-dactivites>

[http://www.sdehg.fr/rapport\\_activite\\_sdehg\\_2018.pdf](http://www.sdehg.fr/rapport_activite_sdehg_2018.pdf)

La commune du Fousseret a aussi reçu les rapports d'activité en format papier de l'ATD du CAUE et de la communauté de communes Cœur de Garonne. Ils sont à disposition des élus.

**SDIS :** M. le Maire indique aux conseillers municipaux avoir renouvelé, de manière conjointe avec la communauté de communes et auprès des autorités départementales, sa demande de construction d'un centre de secours sur la parcelle en face de la maison des Pyrénées, à côté du rond-point du collège.

**Compteur Linky :** M. le Maire a reçu un courrier d'un particulier, Mme France MIEGEMOLLE, souhaitant alerter les élus sur l'installation prochaine des compteurs électriques Linky, de la société ENEDIS, sur la commune et sur les risques d'un tel dispositif. Il donne lecture des principales difficultés soulevées dans cette lettre. En tant que maire il ne souhaite pas délibérer sur cette question mais respecte les opinions de chacun sur ce nouveau compteur.

**Tennis :** M. le Maire revient sur la question du branchement à l'assainissement collectif du tennis. Il informe de la nécessité d'une pompe de relevage pour traiter les effluents du club. Le financement de cette pompe pourrait être mutualisé avec un particulier qui porte un projet juste à côté du tennis.

**Projet Hangar :** M. le Maire a relancé la Direction Départementale des Territoires au sujet du projet de hangar photovoltaïque, porté par M. LAHILLE, afin qu'elle clarifie sa position sur la demande de permis de construire actuellement bloquée pour cause de zone inondable aléa fort. En effet, selon une étude de cartographie hydraulique, réalisée par un bureau d'études spécialisé, la zone du projet est en aléa simple.

**Gendarmerie :** M. le Maire fait part de la nomination du nouvel adjudant-chef de la brigade de Gendarmerie et de la poursuite de la bonne collaboration avec ce service public de sécurité intérieure.

**Marché couvert :** M. le Maire évoque la soirée Halloween organisée par le comité des fêtes et les quelques incivilités et dégradations qui ont pu être déplorées à cette occasion.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Distributeur :** Mme CAPOUL souhaite évoquer la question des facturettes qui s'entassent par terre sous le distributeur automatique de billets du Crédit Agricole, rue Sicard, et qu'elle a ramassées. Elle aimerait savoir si un courrier peut être adressé à cette agence afin que soit installée une poubelle et que la propreté du domaine public soit respectée.

La séance est levée à 22h15.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURES</b>
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE PROC. A M. BAÑULS
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	

M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DUTREICH
MME SENTENAC DANIELE	